



**DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA CCLPA**

**Séance du 29 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 janvier à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU Président.

PRESENTS : MM BARDOU- MME FRASSIN- MME BONNASSIEUX- MME ALBERT -MME VALERO  
-MME ZUMERLE- MME VIDAL- MM VANDENDRIESSCHE- MME MOLINIER -MM VERNHES-MM  
BOUSCATEL-MM MAZARS

EXCUSES : MM RAMUSCELLO

**N° 2025/12**

**Objet : RH –Astreintes à l'EHPAD Résidence La Grèze**

Vu la délibération n° 2024/77 portant la création du CIAS, le transfert du personnel et des compétences.

Vu la délibération n° 2024/ 82 portant le transfert du budget,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1,

Vu les décrets n°2001-623 du 12 juillet 2001 (JO du 14 juillet 2001), n°2005-542 du 19 mai 2005 (JO du 27 mai 2005), n°2002-147 du 7 février 2002 (JO du 8 février 2002), n°2014-415 du 14 avril 2015 (JO 16 avril 2015),

Vu les arrêtés du 3 novembre 2015 (JO du 11 novembre 2015) et du 14 avril 2015 (JO du 16 avril 2015),

Vu les astreintes mise en place depuis l'ouverture de la structure pour poursuivre la continuité du service en cas d'absences ou de problèmes technique,

Vu la délibération du 13 décembre 2006,

Monsieur le Président indique que l'indemnité d'astreinte a été instaurée afin d'assurer la continuité du service.

Demande de poursuivre l'application des montants en vigueur pour l'astreinte semaine complète et d'intervention pour les 4 agents désignés par arrêté nominatif dans le cadre du respect du cadre réglementaire.

- Dit que les crédits sont inscrits au Budget EHPAD Résidence La Grèze,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président, Thierry BARDOU

La Secrétaire de séance, Martine ZUMERLE